

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-134**

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 11630-11650, BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, SUR LE FUTUR LOT PROJETÉ SUITE À L'ASSEMBLAGE DES LOTS 1 510 161, 1 510 162, 1 510 163, 1 510 172, 1 510 174, 1 510 175, 1 510 179 ET 1 510 180 ET UNE PORTION DU LOT 1 510 169 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le premier projet de résolution numéro PP-134, lequel porte le titre ci dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), le premier projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours à compter du lundi, 14 septembre 2020**.

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment commercial existant à des fins de « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs ».

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 577. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 556, 559, 576, 578 et 579 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE toutes les personnes intéressées, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 14 septembre 2020** pour prendre connaissance du projet de résolution et du plan ci-contre. Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : elias.atallah@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique écrite
Premier projet de résolution – Projet particulier PP-134
À l'attention de Monsieur Élias Atallah
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le lundi, 28 septembre 2020 à minuit, heure de l'Est.

Fait à Montréal, le 8 septembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles